

DECRET N° 2003-126 DU 15 AVRIL 2003

Autorisant monsieur TOGBE Vincent
Djoromahouton à renoncer à la nationalité
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** la requête de monsieur TOGBE Vincent Djoromahouton et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mars 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur TOGBE Vincent Djoromahouton de nationalité béninoise, né le 23 janvier 1962 à Porto-Novo (République du Bénin), fils de TOGBE Faustin et de AGBANNANHIN est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par monsieur TOGBE Vincent Djourmahouton, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninois de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



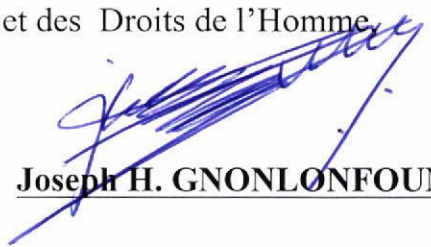
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Kolawolé A. IDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme



Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UNB -FASJEP -ENA 3 INTERESSE 01 JO 1.